

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000^e

(1 page)



le Monétier-les-Bains

Station 1500

les Guibertès

le Freyssinet

TSF Le Cibouit

0 250 m 500 1000 m

**Annexe 3 : Photographies des gares aval (G1) et amont (G2) et
photomontages**

(2 pages)



Échelle 1: 17 055

0 500 m



PHOTOMONTAGE GARE AMONT G2



PHOTOMONTAGE INSERTION GARE AVAL G1 DEPUIS LA LIGNE
AVEC GARES DU TSF DE L'YRET ET TSD DE L'EYCHAUDA EN ARRIÈRE PLAN



PHOTOMONTAGE GARE AVAL G1 VUE DEPUIS L'AVAL

PC 6

DOC. GRAPHIQUE D'INSERTION

TSF 4 DU CIBOUIT

Serre Chevalier Vallée
du Salève à Briançon

DCSA
Ingénieur conseil

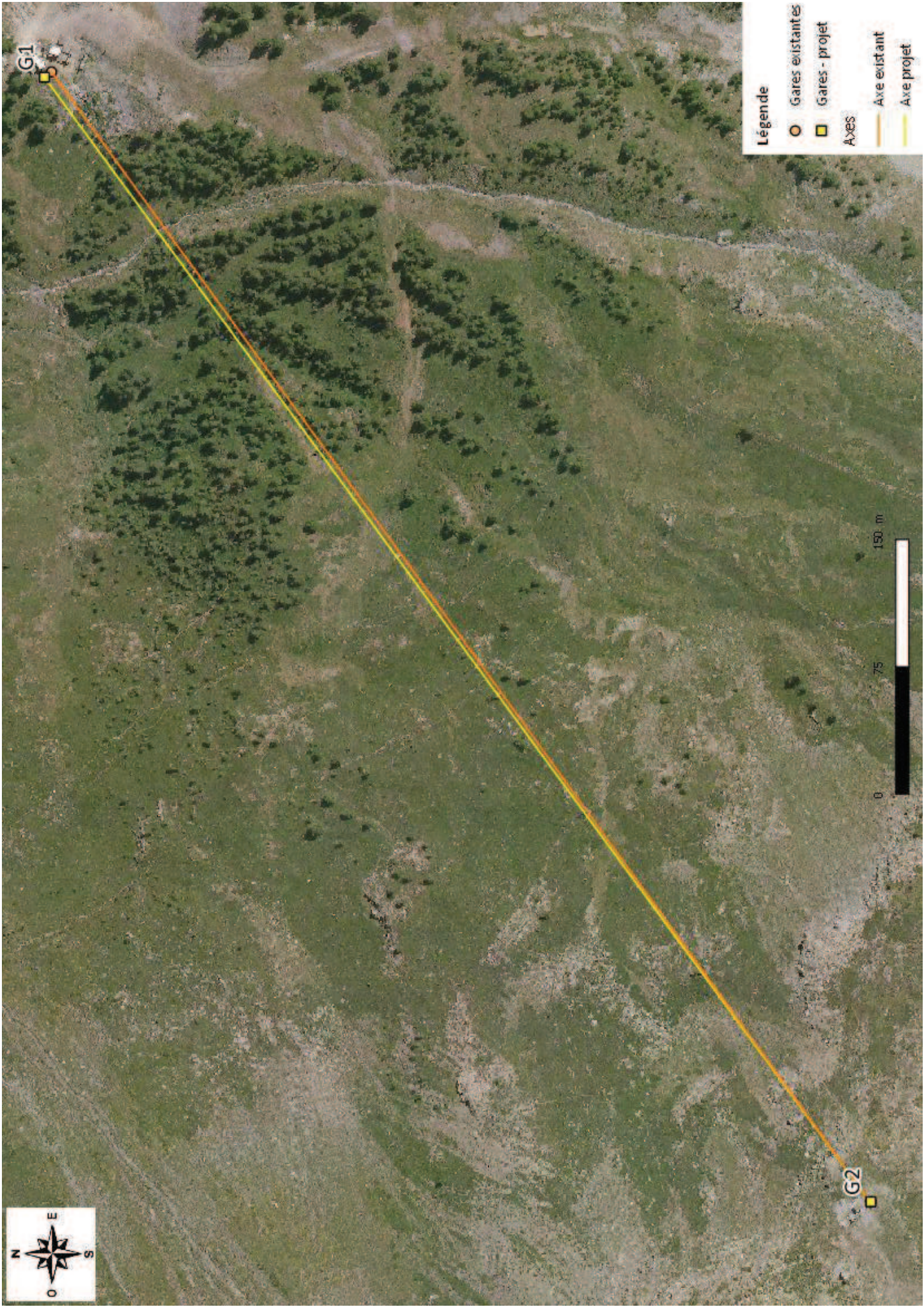
PHASE: DAET	DATE: 11/06/18	ÉCHELLE: 1/4	***
ÉMETTEUR: VM	NUMERO: SC 218 2073 301 A		
VÉRIFIÉ: VPM	APPROUVÉ: CT		

INDICE A / 11 JUIN 2018

/ CRÉATION DOCUMENT

Annexe 4 : Plans du projet (Tracés axe existant et axe projet – profil du projet– plans de masse et profils des gares aval G1 et amont G2)

(4 pages)



G1

G2

Légende

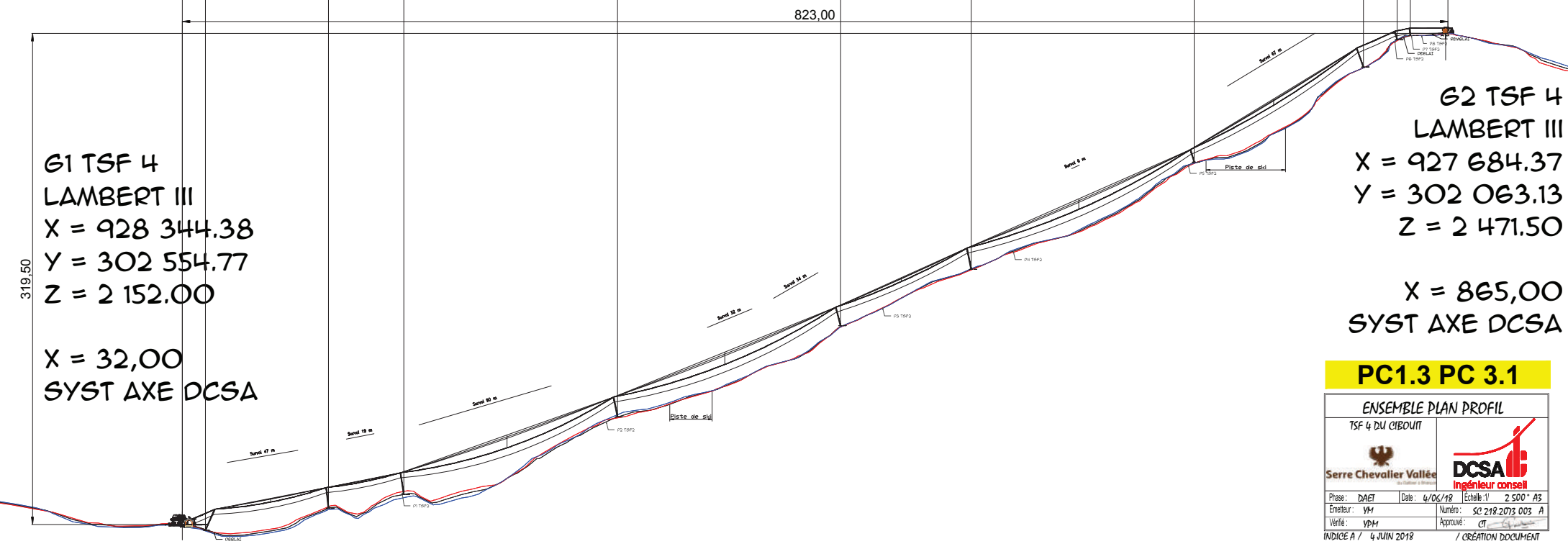
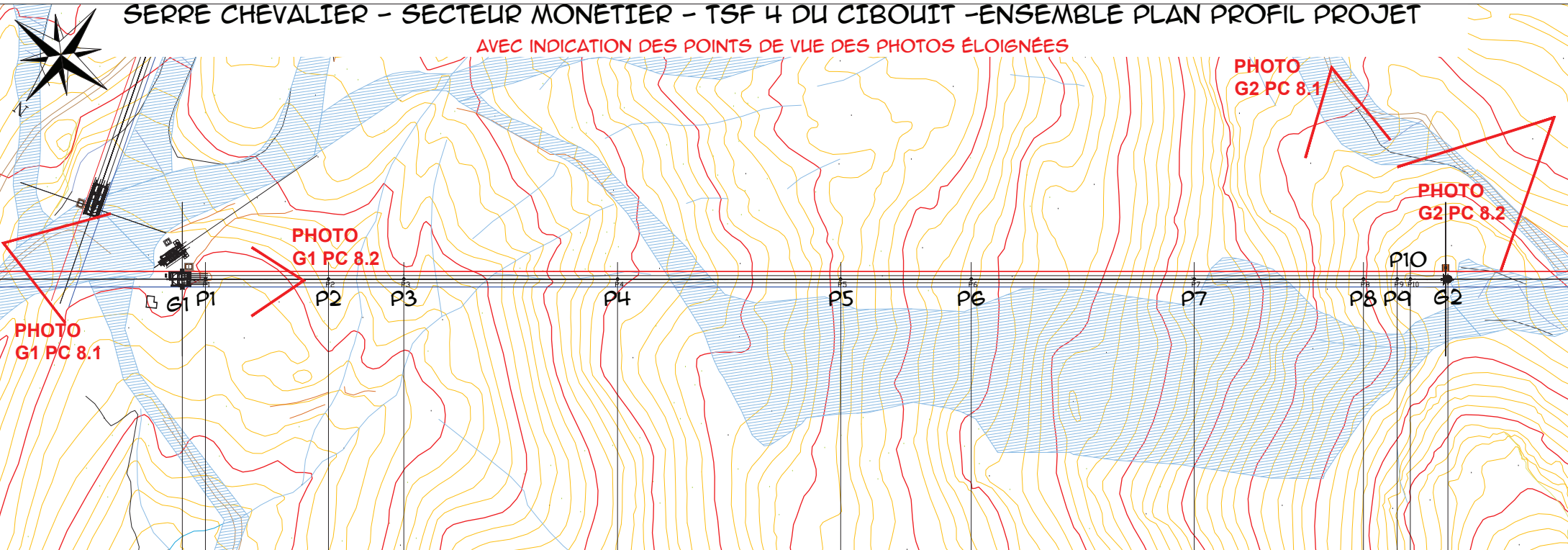
- Gares existantes
- Gares - projet
- Axes
- Axe existant
- Axe projet

150. m
75
0



SERRE CHEVALIER - SECTEUR MONETIER - TSF 4 DU CIBOUIT - ENSEMBLE PLAN PROFIL PROJET

AVEC INDICATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOS ÉLOIGNÉES



G1 TSF 4
LAMBERT III
X = 928 344.38
Y = 302 554.77
Z = 2 152.00

X = 32,00
SYST AXE DCSA

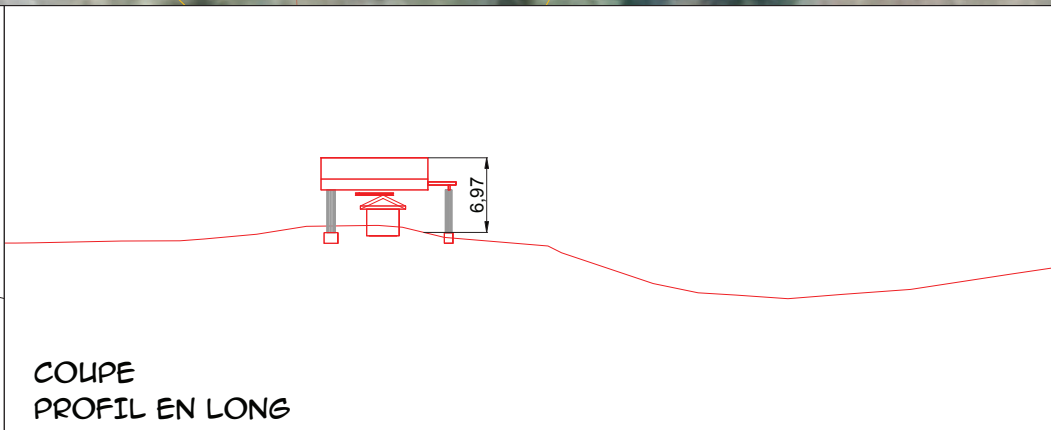
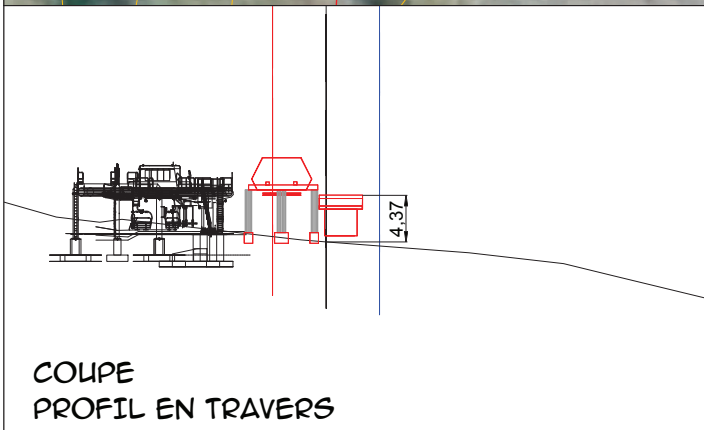
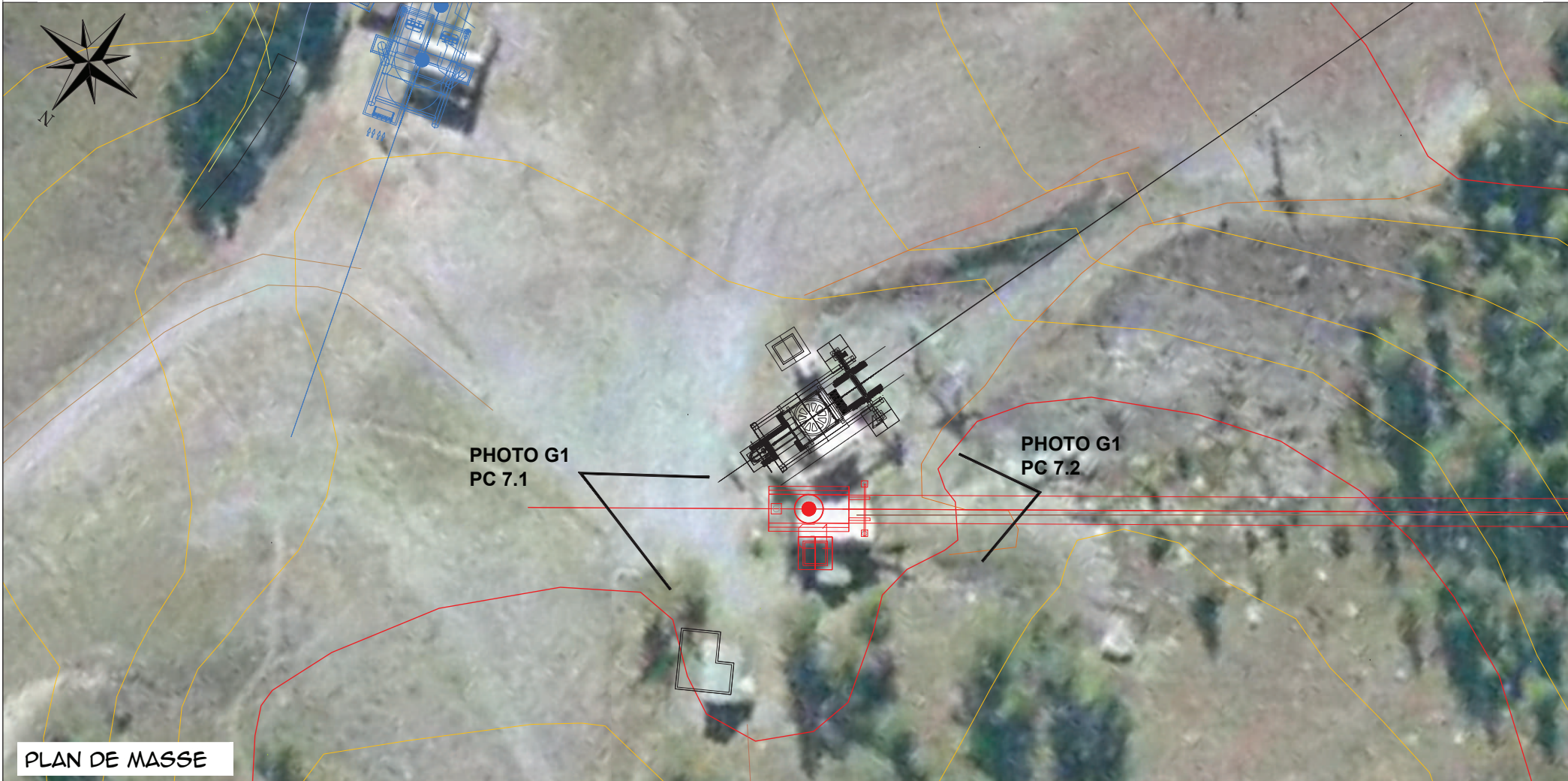
G2 TSF 4
LAMBERT III
X = 927 684.37
Y = 302 063.13
Z = 2 471.50



X = 865,00
SYST AXE DCSA

PC1.3 PC 3.1

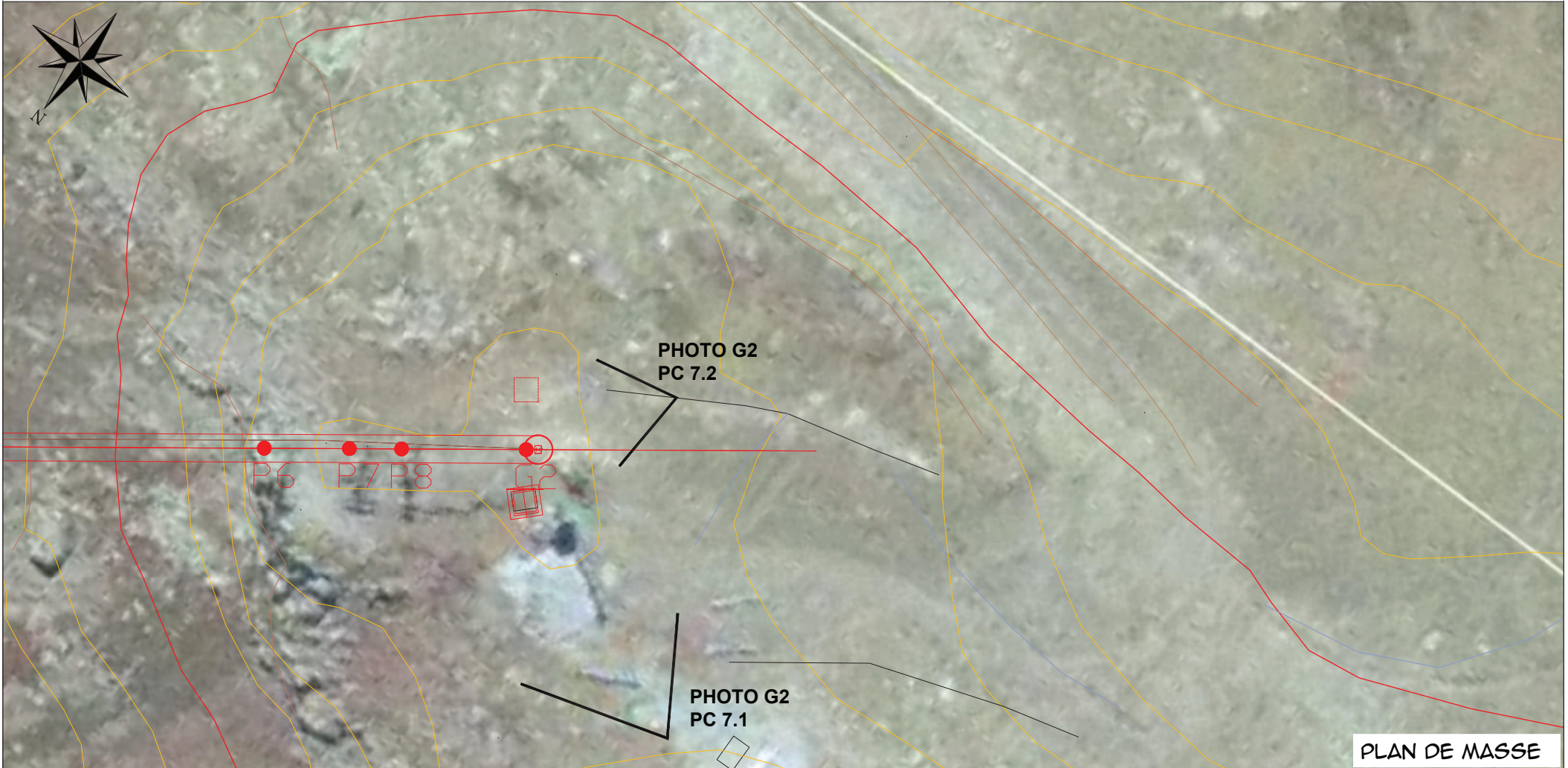
ENSEMBLE PLAN PROFIL			
TSF 4 DU CIBOUIT			
Phase: DAET	Date: 4/06/18	Echelle: 1/	2 500' A3
Emetteur: VM	Numéro: SC 218 2073 003 A		
Vérifié: VPM	Approuvé: CT		
INDICE A / 4 JUIN 2018		/ CRÉATION DOCUMENT	

SERRE CHEVALIER - SECTEUR MONÉTIER - TSF 4 DU CIBOUIT - G1 PLAN MASSE COUPES ÉTAT ACTUEL

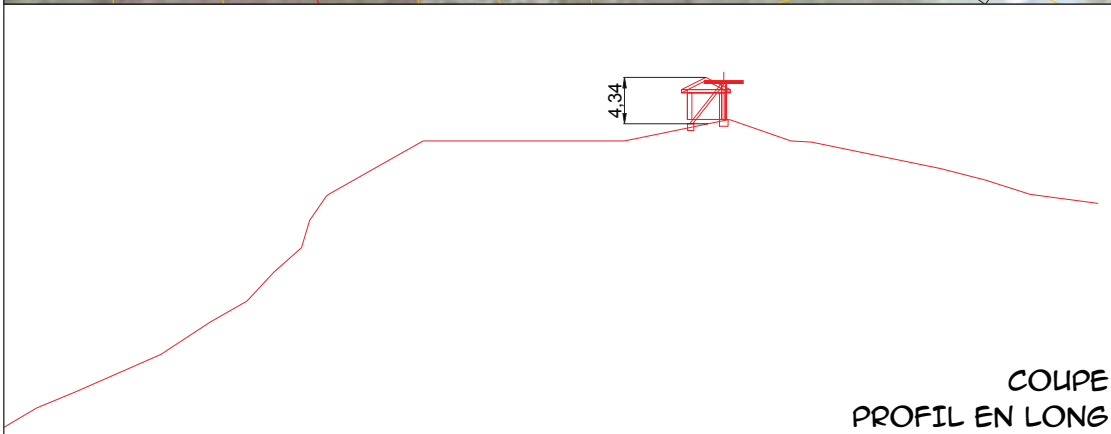


PC2.1 PC 3.3.1			
G1 MASSE PROFIL ACTUEL			
TSF 4 DU CIBOUIT			
 Serre Chevalier Vallée <small>Un Parc à l'Échelle de la Vallée</small>		 DCSA Ingénieur conseil	
Phase: DAET	Date: 4/06/18	Echelle: 1/1	S00° A3
Emetteur: YM	Numéro: SC 218.2073 100 A		
Vérifié: YDM	Approuvé: CT		
INDICE A / 4-JUIN 2018		/ CREATION DOCUMENT	

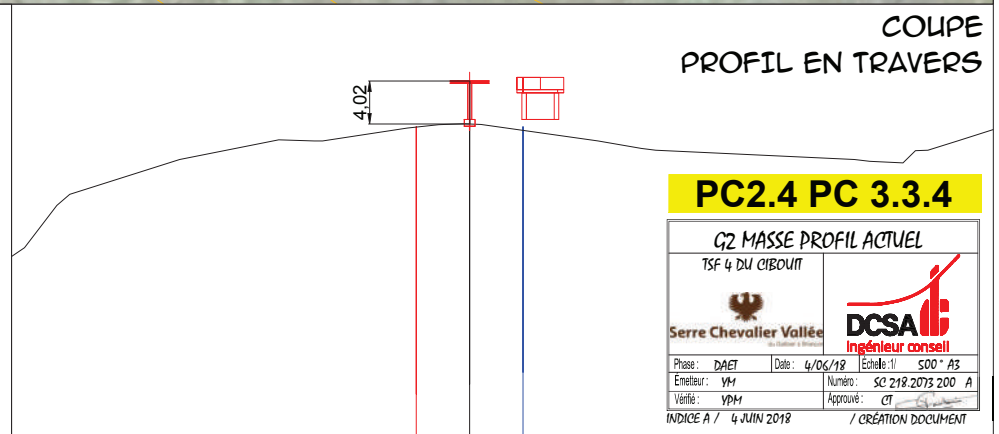
SERRE CHEVALIER - SECTEUR MONÉTIER - TSF 4 DU CIBOUIT - G2 PLAN MASSE COUPES ÉTAT ACTUEL



PLAN DE MASSE





COUPE
PROFIL EN LONG



COUPE
PROFIL EN TRAVERS

PC2.4 PC 3.3.4

G2 MASSE PROFIL ACTUEL			
TSF 4 DU CIBOUIT			
			
Phase: DAET	Date: 4/06/18	Echelle: 1/1	S00° A3
Emetteur: YM	Numéro: SC 218-2073 200 A		
Vérifié: YDM	Approuvé: CT		
INDICE A / 4-JUIN 2018		/ CREATION DOCUMENT	

Annexe 5 : Notice Environnementale

(17 pages)

Remplacement du télésiège du Cibouit

Notice environnementale

Août 2018

Rapport n° 95087

Présenté par : **Antea Group - Région Sud**
Pôle infrastructure et valorisation des matériaux

Adresse : 109, rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Tél. : 04-37-85-19-60

Affaire suivie par Emmanuel TOCHON : emmanuel.tochon@anteagroup.com

Remplacement du télésiège du Cibouit

ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sommaire

1. Contexte.....	4
2. Localisation, définition du projet et contexte général	4
2.1 Localisation.....	4
2.2 Définition du Projet	4
2.3 Contexte général	6
2.4 Contexte local – Visite de site et reportage photographique.....	7
3. Enjeux et contraintes environnementales	8
3.1 Enjeux sur les masses d’eaux	8
3.2 Les espaces naturels et protégés	10
3.3 Le Plan Local d’Urbanisme (PLU).....	15
3.4 Le patrimoine et le paysage	15
3.5 Le bruit.....	16
3.6 Les risques naturels	16
3.7 Les risques industriels	17
4. Conclusion et préconisation.....	18

Liste des Figures :

Figure 1: Localisation de la zone d’étude (Source : Géoportail).....	4
Figure 2 : Localisation de la zone d’étude (Source : Géoportail).....	4
Figure 3: Localisation du TS au sein de la station de Serre-Chevalier (Source : https://www.serre-chevalier.com/)	5
Figure 4 : Localisation du TS au sein de la station de Serre-Chevalier (Source : https://www.serre-chevalier.com/)	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de Briançon au 1/50000° (source : BRGM).....	6
Figure 6 : Réseau hydrographique.....	6
Figure 7 : Température et précipitations moyennes (source : meteoblue)	6
Figure 8 : G1 – gare aval	7
Figure 9 : G2 – Gare amont	7
Figure 10 : Etat écologique des eaux de la Guisane (Source : http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-superficielles/fiche-etat-eaux.php?station=06149925)	8
Figure 11 : Localisation des points d’eau (source : BSS BRGM)	9
Figure 12: Identification des ZNIEFF de type I et II autour du site de projet (Source : Géoportail)	11
Figure 13 : Inventaire Tétrás Lyre (17/05/2016)	11
Figure 14: Localisation du Parc national des Ecrins (Source : Géoportail)	12
Figure 15: Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail)	13
Figure 16 : Occupation du sol – Corine land cover 2012 (Source : Géoportail)	14
Figure 17 : Vue 2D et 3D du site de projet dans son milieu naturel (Source : Géoportail et Google earth).....	14
Figure 18: Zones humides (Source : Cartographie DREAL PACA)	15
Figure 19: Périmètre des sites inscrits et classés (Source : Cartographie DREAL PACA).....	15

Figure 20: Localisation du projet par rapport au SRCE TVB (Source : Cartographie DREAL PACA)	16
Figure 21 : Périmètre du PPRN de Le Monétier les Bains.....	16
Figure 22 : risque sismique (Source : www.georisques.gouv.fr)	17
Figure 23 : Carte de l’aléa retrait gonflement des argiles (Source : georisques.gouv.fr)	17

1. Contexte

Le domaine skiable de Serre Chevalier a le projet de remplacer le télésiège du Cibout qui se situe sur la commune de Le Monétier-les-Bains.

2. Localisation, définition du projet et contexte général

2.1 Localisation

Le remplacement du télésiège du Cibout se fait en lieu et place du télésiège actuel. Il est localisé dans les Hautes-Alpes, sur le domaine skiable de Serre chevalier dans la commune de Le Monétier-les-Bains.

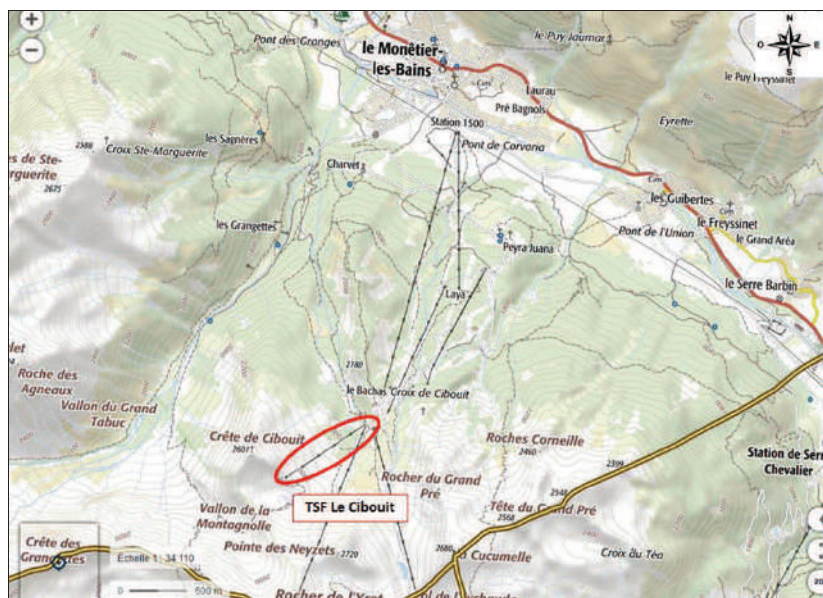


Figure 1: Localisation de la zone d'étude (Source : Géoportail)

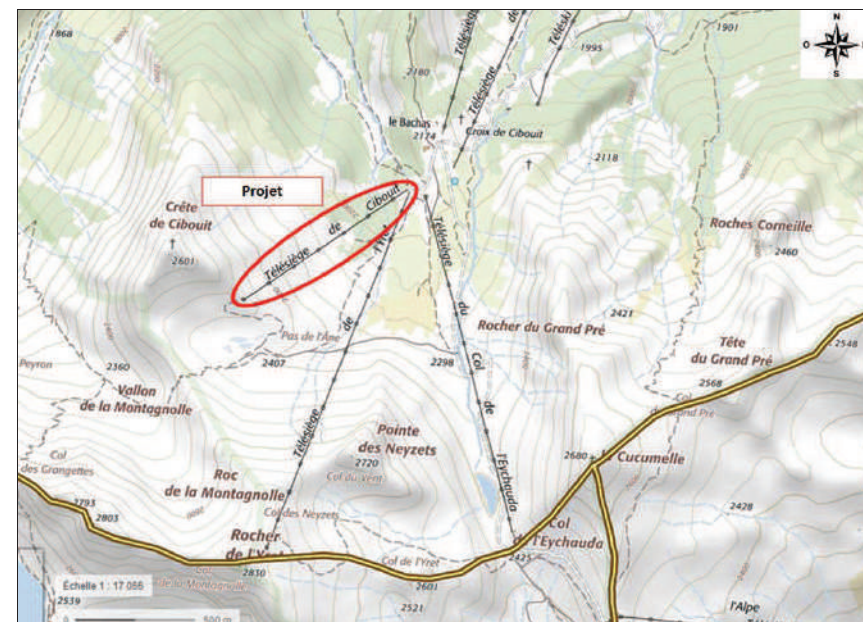


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude (Source : Géoportail)

2.2 Définition du Projet

Le projet prévoit le remplacement du TSF du Cibout (débit actuel de 1200 p/h à 2.25m/s).

Les caractéristiques générales seront inchangées (même axe mais légèrement décalé en aval, même câble, mêmes localisations des gares).

Aménagements prévus :

- Elargissement du layon (axe décalé de 4.5m en G1 vis-à-vis du TSF actuel) ;
- Changement de sens de montée ;
- Largeur des sièges augmentée.

Débit limité à 1400 p/h à 2m/s.

Démolition/démontage de la gare motrice tripode, du local commande et du chalet en bois (Gare Aval - G1).

Démontage Chalet en bois de la gare amont G2 pour le remonter de l'autre côté de l'arrivée - Pylônes P6, P7 et P8 à démonter : utilisation d'un hélicoptère



Figure 3 : Localisation du TS au sein de la station de Serre-Chevalier (Source : <https://www.serre-chevalier.com/>)



Figure 4 : Localisation du TS au sein de la station de Serre-Chevalier (Source : <https://www.serre-chevalier.com/>)

2.3 Contexte général

2.3.1 Contexte géologique



Figure 5 : Extrait de la carte géologique de Briançon au 1/50000° (source : BRGM)

Le projet s'inscrit dans les formations géologiques suivantes :

- Gz : moraines historiques ;
- ezG : Grès du Champsaur – flysch gréseux.

2.3.2 Contexte hydrogéologique

La masse d'eau souterraine présente au droit du site est : **FRDG417 – Formations variées du Haut bassin de la Durance**.

La masse d'eau est donc caractérisée par des terrains de lithologie et d'âges très variés : grès, calcaires, molasses, conglomérats, schistes, gypses, marnes noires. Ajoutons en couverture, des terrains glaciaires localement, et des alluvions. Cette variabilité est accentuée par la structuration des massifs qui ont subi sur l'ensemble du territoire concerné par la masse d'eau la tectonique alpine, favorisant ainsi la circulation des eaux en profondeur et complexifiant localement les échanges aquifères au sein même de la masse d'eau.

2.3.3 Contexte hydrologique

Le réseau hydrographique est présenté sur la figure suivante.

Un torrent circule sous le télésiège au début de sa montée. Il s'agit du torrent de la Selle, affluent du torrent du grand Tabuc, lui-même affluent de la Guisane.

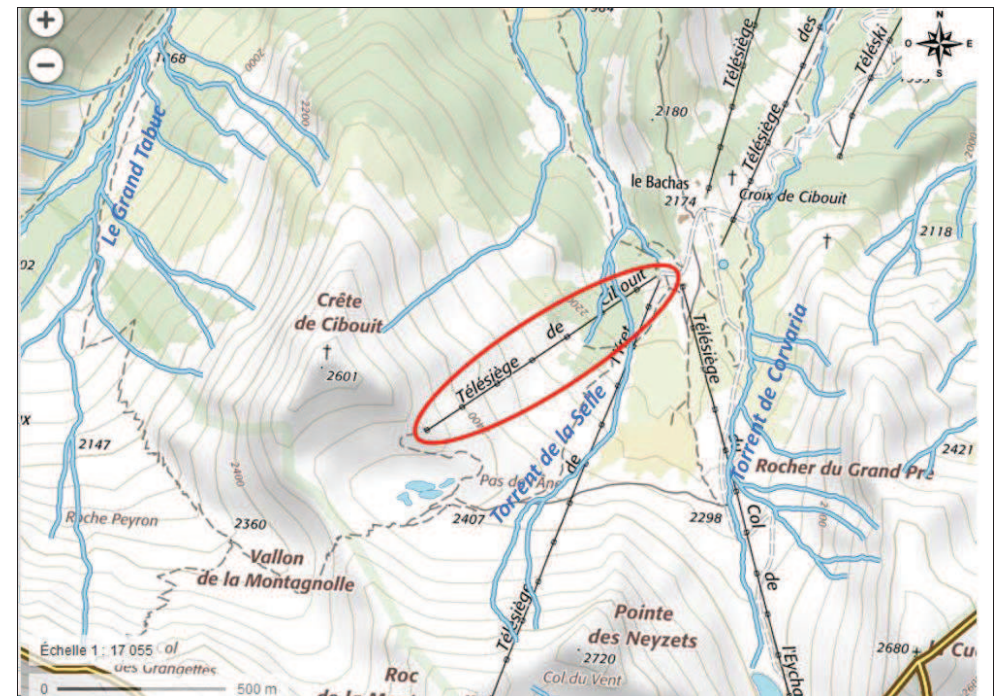


Figure 6 : Réseau hydrographique

2.3.4 Contexte météorologique

La station météo la plus proche du site est celle de Briançon à 1 324 m d'altitude. Les températures et précipitations moyennes sur la période 1985 – 2015 sont présentées ci-dessous.

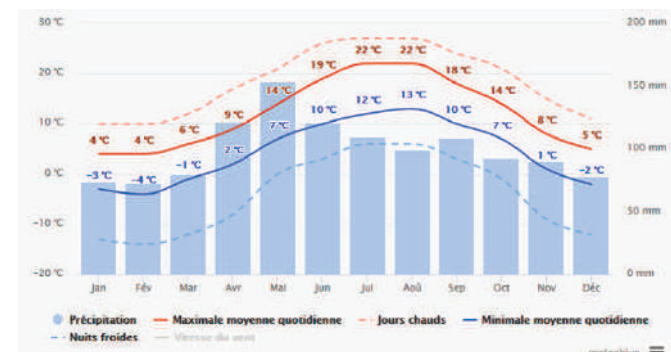


Figure 7 : Température et précipitations moyennes (source : meteoblue)

Les grandes vallées qui convergent vers Briançon, ne sont que peu ou modérément touchées par les perturbations atlantiques avec la protection que constituent les barrières montagneuses. L'ensoleillement est généreux et l'amplitude thermique importante. Les températures sont basses en hiver : à Névache (Haute Vallée de la Clarée), les températures minimales de janvier et février sont en moyenne inférieures à -10°C. Le brouillard y est quasiment inconnu en vallée, même s'il arrive que les cols comme Montgenèvre soient régulièrement dans les nuages. La pluviométrie annuelle y varie de 850 mm au Monétier-les-bains, encore bien marqué par l'influence océanique, à 660 mm dans un village comme Cervières, bien enserré dans ses montagnes. Les régimes de vent sont conditionnés par le relief. Certains secteurs du Pelvoux sont bien protégés, tandis que les régions voisines de l'Italie sont régulièrement soumises à la Lombarde. Au printemps et en été les brises thermiques (descendante le matin, montante l'après-midi) influencent fortement le vent. (source : Météo France)

2.4 Contexte local – Visite de site et reportage photographique



Figure 8 : G1 – gare aval



Figure 9 : G2 – Gare amont

3. Enjeux et contraintes environnementales

3.1 Enjeux sur les masses d’eau

3.1.1 Masse d’eaux superficielles

Le torrent de la Selle est un affluent du torrent du grand Tabuc, lui-même affluent de la Guisane. Cette dernière fait partie du territoire SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 et du sous-bassin DU_12_03 Haute Durance.

Les masses d’eau concernées par le projet sont les suivantes :

Nom masse d’eau	Code masse d’eau	Station de surveillance	Code station
Torrent le grand tabuc	FRDR11380	-	-
La Durance de sa source jusqu’à la Gyronde incluse et la Clarée, la Guisane, et la Cerveyrette	FRDR311	GUIANE A BRIANCON GUIANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 1 GUIANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 2 GUIANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 3 GUIANE A ST-CHAFFREY 1 GUIANE A ST-CHAFFREY 2	06149930 06149920 06149925 06149921 06149923 06149922

➤ **Données de qualité sur ces masses d’eaux** (Source : Agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse - RMC) :

Nom masse d’eau	Code masse d’eau	Etat Ecologique		Etat Chimique	
		Etat (2009)	Objectif bon état	Etat (2009)	Objectif bon état
Torrent le grand tabuc	FRDR11380	TBE	2015	BE	2015
La Durance de sa source jusqu’à la Gyronde incluse et la Clarée, la Guisane, et la Cerveyrette	FRDR311	MED	2015	BE	2015

Nom masse d’eau	Code masse d’eau	Objectif d’état écologique	Echéance	Pressions
La Guisane	FRDR311c	Bon état	2021	Altération de la continuité Altération de la morphologie

D’après la station « GUIANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 2 » caractérisant la masse d’eau « La Guisane » (FRDR311c), l’état écologique de la Guisane est qualifié de bon en 2017 (Cf. tableau ci-dessous).

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ETAT ECOLOGIQUE	POTENTIEL ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	BE	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2016	BE	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2015	BE	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2008	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE		MOY						MOY		

Figure 10 : Etat écologique des eaux de la Guisane (Source : <http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-superficielles/fiche-etat-eaux.php?station=06149925>).

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

➤ Usages

D’après les données fournies par l’Agence de l’Eau Rhône-Méditerranée, le torrent de *Selle* et le torrent *le Grand Tabuc* ne font pas l’objet de prélèvement.
 On ne recense pas d’usages particuliers au droit du projet.

La Guisane est un cours d’eau de première catégorie piscicole (salmonicole) utilisé pour des activités de pêche, notamment entre Le Monétier-les-Bains et la Salles-les-Alpes.

On note également l’utilisation de la Guisane pour l’irrigation, au droit des communes de Saint Chaffrey, Briançon et la Salle les Alpes.

3.1.2 Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraine présente au droit du site est : **FRDG417 – Formations variées du Haut bassin de la Durance.**

➤ **Données de qualité de la masse d'eau** (Source : SDAGE 2016-2021 RMC) :

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG417	Formations variées du haut bassin de la Durance	Bon état	2015	Bon état	2015

➤ **Usage**

D'après l'agence de l'eau RMC, Cette masse d'eau présente un intérêt écologique exceptionnel. Les rapports avec les hydro systèmes superficiels sont complexes et variés, mais ils sont d'une rare intensité :

- Cette masse d'eau participe directement ou indirectement à la suralimentation de nombreux cours d'eau : le Guil, l'Ubaye, la Sasse, la Durance pour les principaux, et ce avec des débits estivaux très importants. Ces participations sont souvent primordiales pour les débits d'étiage.
- Cette masse d'eau participe aussi au bon état écologique d'un nombre important de zones humides protégées au titre de NATURA2000 ou des ZNIEFF ; il peut s'agir de corridors alluviaux suralimentés dans les zones d'exutoires ou de zones de restitutions plus diffuses (zones d'émergence temporaires ou permanentes des nappes qui composent la masse d'eau).

Par ailleurs, au vu du flux d'alimentation des aquifères de la masse d'eau, au vu de sa position sommitale dans le bassin versant de la Durance et donc de la région PACA, au vu de l'importance des prélèvements AEP dans les unités aquifères qui composent la masse d'eau, on peut considérer que cette masse d'eau présente un intérêt économique exceptionnel.

D'après la base de données BSS du BRGM, un point d'eau est recensé à environ 550m au sud-ouest du site : BSS001CHG – Source de l'Eychauda (Cf. Figure 11).

En outre, la base de données indique qu'un captage AEP (source) est présent sur la commune de Le Monétier-les-Bains (localisation non disponible), le code BSS est : BSS001ZCGF. Cette source est captée depuis 1987, elle ne possède pas de périmètre de protection et est gérée par la commune de Monétier-les-Bains. Elle fait partie du réseau national de suivi au titre du contrôle sanitaire sur les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.

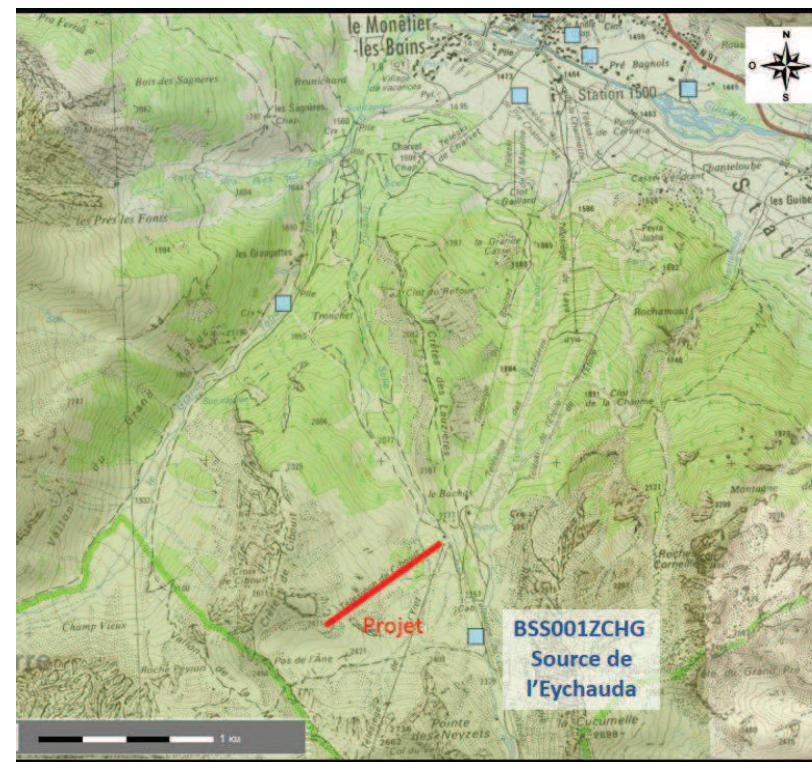


Figure 11 : Localisation des points d'eau (source : BSS BRGM)

Pour l'usage AEP, une recherche a été faite pour les masses d'eau souterraines.

Agence RMC – prélèvement 2016

(<http://sierm.eaurmc.fr/telechargements/telechargement/bibliotheque.php?categorie=prelevements>) :

Année	Code Ouvrage	Nom ouvrage	Volume annuel prélevé en 2016 (m3)	Type d'usage	Nom Commune
2016	105079054	SOURCE LE VILLARD-RES LE SERRE , LE FREYSSINET, LES GUIBERTES	231	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS
2016	105079058	CAPTAGE DES FONTETES	136,2	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS
2016	105079001	SOURCE DU GRAND TABUC	582,9	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS
2016	105079060	CAPTAGES DE L'EYCHAUDA ET DE CIBOUIT - BLACHAS	19,3	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS
2016	105079062	CAPTAGE DU PETIT TABUC CASSET	0	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS
2016	105079061	CAPTAGE DE LA MOULETTE - HAUT ET BAS	212,1	Eau potable	LE MONETIER LES BAINS

Une demande complémentaire a été faite auprès des services techniques de Le-Monétier-les-bains concernant l'usage. AEP. Ceux-ci ne font pas l'objet de prescriptions particulières liés à un périmètre de protection. Toutefois, des captages sont présents à proximité et une demande de localisation précise et d'éléments de contexte a été effectuée auprès des services techniques de Monétier. Des mesures de protection ou à minima de surveillance seront à prendre notamment en phase chantier pour garantir la préservation de l'usage.

3.2 Les espaces naturels et protégés

3.2.1 Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

➔ **Le site de projet n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I et II. Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II se trouvent à proximité du site (Cf. Figure 12).**

➔ **La ZNIEFF de type I la plus proche est localisée à environ 30m du tracé du télésiège. Il s'agit de la ZNIEFF « Versants ouest de la montagne des agneaux et du pic du Clouzis - Têtes de Saint-Marguerite – grand lac de l'Eychauda » (930020389).**

Situé dans la zone biogéographique intra-alpine dauphinoise, le site se trouve compris dans les étages de végétation subalpin, alpin et nival, entre 1710 m et 3465 m d'altitude.

Un habitat déterminant est présent sur le site. Il s'agit des bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laïche des frimas (*Carex frigida*).

Aux altitudes supérieures, la couverture végétale est essentiellement constituée de pelouses silicoles, avec en particulier sur les expositions chaudes des pelouses en gradins des vires rocheuses à Fétuque bigarrée (*Festuca acuminata*), des pelouses à Nard raide (*Nardus stricta*). Les pelouses à haute altitude sont notamment des pelouses à Fétuque de Haller (*Festuca Halleri*) appartenant à l'association phytosociologique du Festucetum halleri.

Le site comprend **onze espèces végétales déterminantes** :

- **Quatre sont protégées au niveau national** : l'**Androsace pubescente** (*Androsace pubescens*), le **Trèfle des rochers** (*Trifolium saxatile*), plante endémique ouest-alpine, inscrite au Livre Rouge National et désignée à l'annexe 2 de la Directive Habitats, qui croit dans les alluvions torrentielles remaniées et les moraines actives, le **Saule à feuilles de myrte** (*Salix breviserrata*) et la **Potentille du Dauphiné** (*Potentilla delphinensis*) ;
- **Trois sont protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** : le **Dactylorhize couleur de sang** (*Dactylorhiza incarnata* subsp. *cruenta*), le **Trèfle des rochers** (*Trifolium saxatile*), et la **Potentille blanche** (*Potentilla prostrata* subsp. *floccosa*) ;
- Six espèces n'ont pas de statut de protection : l'**Ail victorialis** (*Allium victorialis*), le **Cynoglosse de Dioscoride** (*Cynoglossum dioscoridis*), la **Violette de Thomas** (*Viola thomasiana*), la **Calamagrostide velue** (*Calamagrostis villosa*), graminée associée aux mégaphorbiaies et forêts subalpines de conifères en situations fraîches, sur substrats acides, le **Pied-d'alouette douteux** (*Delphinium dubium*), spectaculaire renonculacée des mégaphorbiaies subalpines, des aulnaies vertes et des prairies fraîches et la **Potentille inclinée** (*Potentilla inclinata*).

Par ailleurs, le site comprend **cinq espèces végétales remarquables**. **Deux sont protégées au niveau national** : la **Gagée jaune** (*Gagea lutea*) et l'**Ancolie des Alpes** (*Aquilegia alpina*). **Une est protégée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** : le **Saule pubescent** (*Salix laggeri*), arbuste endémique des Alpes qui pousse dans les alluvions humides et sur les berges de torrents, où il forme des fourrés ripicoles denses. Deux espèces n'ont pas de statut de protection : le **Génépi laineux** (*Artemisia eriantha*) et le **Génépi noir** (*Artemisia genipi*).

Le **patrimoine faunistique du site est d'un intérêt élevé**. Vingt-six espèces animales patrimoniales, dont quatre sont déterminantes fréquentent celui-ci.

Au rang des **mammifères** locaux d'intérêt patrimonial, notons la présence du **Bouquetin des Alpes** (*Capra ibex*), **ongulé déterminant d'intérêt communautaire**, dont les populations locales sont issues de réintroductions, du Lièvre variable (*Lepus timidus*), espèce remarquable, relict de l'époque glaciaire, fréquentant des milieux assez variés (alpages, éboulis, landes, forêts, pelouses, champs, cultures, friches) entre 1200 à 3100 m d'altitude et de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), espèce remarquable forestière relativement fréquente.

L'**avifaune** nicheuse locale comporte nombre d'espèces intéressantes : l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*), la **Perdrix**

bartavelle (*Alectoris graeca*), espèce méridionale de montagne recherchant les versants montagneux ouverts et ensoleillés avec des barres rocheuses, le **Tétrasyre** (*Tetrao tetrix*), **espèce remarquable fragile**, emblématique des Alpes, le **Lagopède alpin** (*Lagopus mutus*), **espèce remarquable menacée**, d'origine arctique, relique de l'époque glaciaire dans les Alpes, où elle occupe les reliefs de croupes et de crêtes, fréquemment enneigées et balayées par le vent, le **Cincla plongeur** (*Cinclus cinclus*), le **Tichodrome échelette** (*Tichodroma muraria*), espèce paléomontagnarde remarquable et relativement rare, recherchant les gorges et escarpements rocheux, la **Pie grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), le **Crave à bec rouge** (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), le **Monticole de roche** (*Monticola saxatilis*), le **Pic noir** (*Dryocopus martius*), le **Tarin des aulnes** (*Carduelis spinus*), nicheur occasionnel dans le massif, le **Venturon montagnard** (*Carduelis citrinella*), le **Sizerin flammé** (*Carduelis flammea*), nicheur localisé des forêts d'altitude, la **Niverolle alpine** (*Montifringilla nivalis*), espèce paléomontagnarde remarquable, caractéristique des pelouses avec escarpements rocheux des étages alpin et subalpin des massifs montagneux les plus élevés, le **Bruant fou** (*Emberiza cia*), le **Bruant ortolan** (*Emberiza hortulana*). Le **Milan royal** (*Milvus milvus*), le **Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*) et le **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) ne fréquentent qu'occasionnellement le site et ne s'y reproduisent pas.

Les **poissons d'eau douce** comprennent notamment l'**Ombre chevalier** (*Salvelinus alpinus*), espèce remarquable, autochtone des lacs Léman et du Bourget, introduite à la fin du XIX^{ème} siècle dans certains lacs d'altitude du Haut Dauphiné, typique des lacs profonds et froids aux eaux propres bien oxygénées et aux fonds graveleux et sensible à la pollution.

Les **insectes** d'intérêt patrimonial sont représentés par de nombreuses espèces déterminantes et remarquables, souvent d'affinités médio européenne, euro sibérienne, alpine, boréo alpine ou arctico alpine. Il s'agit du **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*), espèce remarquable d'orthoptère d'affinité eurosibérienne, en forte régression en dehors des Alpes, strictement liée aux prairies très humides et surfaces marécageuses, et d'un cortège de papillons de jour principalement d'affinité montagnarde ou alpine : le **Solitaire** (***Colias palaeno europomene***), **espèce déterminante de lépidoptère, protégée en France**, dont cette sous-espèce est localisée et endémique des Alpes internes, inféodée aux landes à Ericacées et biotopes marécageux où croissent ses plantes hôtes, des airelles (*Vaccinium* sp.), le **Semi-apollo** (***Parnassius mnemosyne***), **espèce déterminante et protégée au niveau européen**, d'affinité montagnarde et liée à la présence de corydalles, qui fréquente les pelouses et les lisières forestières, surtout entre 1000 et 2000 mètres d'altitude, le **Petit Apollon** (***Parnassius corybas sacerdos***), **espèce remarquable et protégée en France**, des bords des torrents et autres zones humides des étages subalpin et alpin, dont la chenille est inféodée au Saxifrage faux-aïzoon (*Saxifraga aizoides*), l'**Apollon** (***Parnassius apollo***), **espèce remarquable d'affinité montagnarde, protégée au niveau européen**, peuplant les rocaillies, pelouses et éboulis à Crassulacées et Saxifragacées entre 500 et 2500 m d'altitude et l'**Azuré du Serpolet** (***Maculinea arion***), **espèce remarquable et protégée au niveau européen**, inféodée aux bois clairs et ensoleillés, pelouses et friches sèches avec présence de ses plantes hôtes, des serpolets et de sa principale fourmi hôte, *Myrmica sabuleti*, jusqu'à 2400 m d'altitude.

(Source : INPN)

➔ **La ZNIEFF de type II la plus proche est également localisée à 30m du tracé du télésiège**. La bordure de cette ZNIEFF correspond à la limite de la ZNIEFF de type I précédemment décrite. Il s'agit de la ZNIEFF « **Partie nord-est du massif et du parc national des Ecrins - massif du Combeynot - massif de la Meije orientale - Grande ruine - Montagne des agneaux - Haute val** » (930012794).

La ZNIEFF de type I est incluse dans cette ZNIEFF de type II.

Etendu entre 1450 m et 4102 m d'altitude, le site est compris dans les étages de végétation montagnard à nival.

*Trois habitats déterminants sont présents sur le site. Ce sont les bas-marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements à Laïche des frimas (*Carex frigida*), les ceintures péri-lacustres des lacs froids et mares d'altitude à Linaigrette de Scheuchzer (*Eriophorum scheuchzeri*) et les bas-marais pionniers arctico-alpins à Laïche bicolore (*Carex bicolor*), milieux de surfaces très réduites mais d'une très grande valeur patrimoniale. De très nombreux autres habitats remarquables sont présents sur ce site d'exception.*

Le site comprend cinquante-deux espèces végétales déterminantes dont dix-sept sont protégées au niveau national.

Par ailleurs, le site comprend neuf espèces végétales remarquables dont six sont protégées au niveau national. On compte également une faune importante.

Les espèces faunistiques et floristiques citées précédemment sont également observées dans cette ZNIEFF.

Commentaires sur la délimitation :

La délimitation du site obéit à une logique de massif et s'appuie sur les principales lignes topographiques, en englobant la partie nord-ouest du massif des Ecrins. A l'ouest, elle coïncide avec le pourtour départemental sis au niveau de très hautes crêtes rocheuses. Au sud, la branche nord du glacier Noir et le Pré de Madame Carle sont inclus. A l'est, les limites suivent également la topographie (talwegs principaux et crêtes secondaires), mais excluent les espaces les plus fortement anthropisés, comme le domaine skiable de Monétier-les-Bains. Au nord, elles suivent les lignes de fond de vallée en suivant le cours de la Romanche et de la Guisane.

Toutefois la présence d'espèces présentes dans les ZNIEFF de type I et II ne peut être exclue au vu de la proximité des ZNIEFF, notamment l'avifaune.

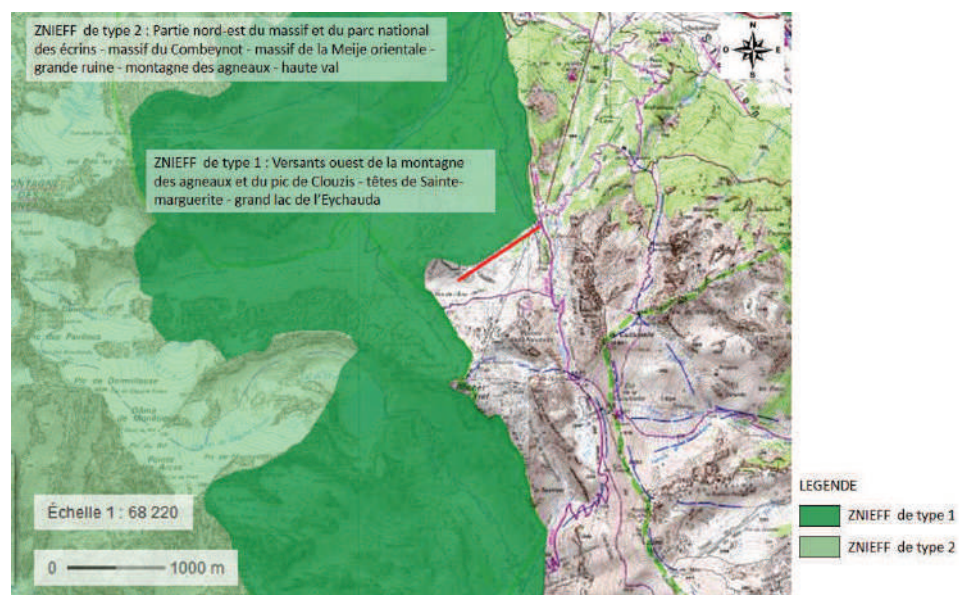


Figure 12: Identification des ZNIEFF de type I et II autour du site de projet (Source : Géoportail)

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe, elles ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

→ Un inventaire des Tétrás Lyre avait été réalisé en 2016.

La localisation des tétras lyre ainsi que leur nombre est présenté sur la Figure 13.

1 Tétrás Lyre mâle avait été recensé au droit du projet, dans la partie aval.

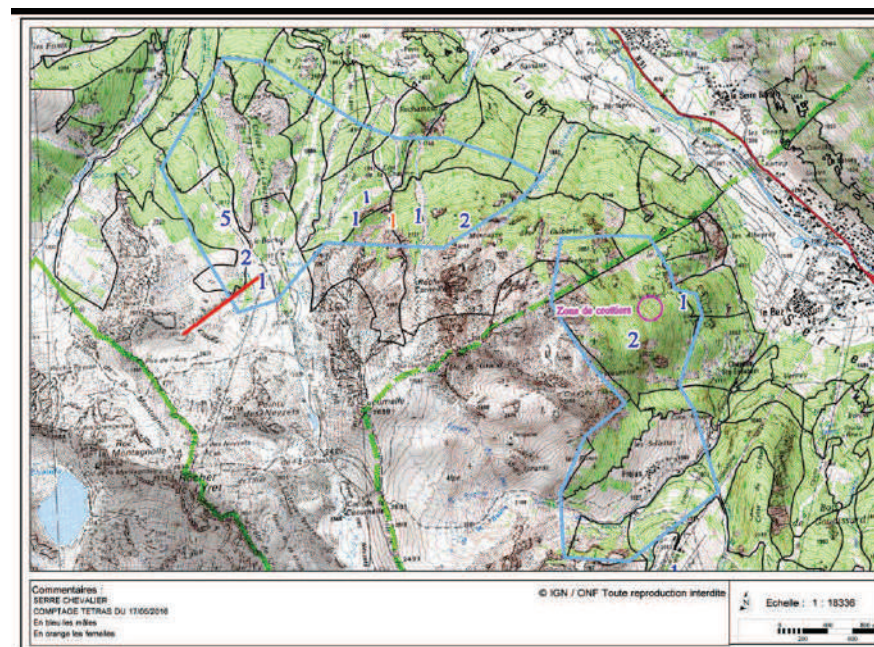


Figure 13 : Inventaire Tétrás Lyre (17/05/2016)

→ Le projet s'implante dans un espace déjà aménagé (remplacement du télésiège). Toutefois des modifications seront apportées au niveau des gares aval et amont (déblais et remblais sont à prévoir) et certains pylônes seront démontés (utilisation d'un hélicoptère ?). Les impacts sur les espaces protégés localisés à proximité (ZNIEFF de type I et II), pourraient ainsi avoir lieu en phase travaux. Au vu de l'inventaire réalisé en 2016, des individus de Tétrás Lyre sont potentiellement présents sur la partie aval du projet. Des mesures seront à prendre en phase travaux.

L'objectif du remplacement de ce télésiège est d'augmenter le débit horaire de personnes dans le télésiège. Ainsi un flux un peu plus important de skieurs est à prévoir à la gare amont G2 et sur les pistes. Celle-ci est pour autant limitée (200 p/h en pointe).

3.1.2 Arrêté de protection du biotope

→ Le site de projet n'est pas situé dans une aire de protection du biotope.

Le projet est situé à plus de 5km de la réserve de biosphère « Mont Viso -zone de transition- » (FR6500013).

3.1.3 Les réserves et parcs naturels

→ Le site de projet est situé dans l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins (FR3400005).

Entre Gap, Grenoble et Briançon, le parc national des Écrins est délimité approximativement par les vallées de la Romanche au nord, de la Guisane et de la Durance à l'est et au sud, du Drac à l'ouest. Ces cours d'eau collectent les eaux des rivières et torrents du massif des Écrins provenant d'un ensemble de hauts sommets et glaciers dont ils poursuivent le travail de creusement et d'érosion.

C'est un territoire de haute montagne dont la chaîne des principaux sommets structure l'ensemble du massif selon une architecture complexe qui culmine à 4 102 mètres à la Barre des Écrins.

On peut distinguer :

- une partie Nord : Rateau, Soreiller, Meije, Grande Ruine
- une partie Est : Ecrins, Ailefroide, Pelvoux
- une partie Sud : Muzelle, Olan, Bans, Sirac sur laquelle s'appuient les massifs moins élevés du Champsaur et de l'Embrunais.

Au total, plus de 150 sommets dépassent "3 000 m" pour des fonds de vallée avoisinant les 1 000 m.

Espace protégé, le cœur fait l'objet d'une réglementation spécifique alors que l'aire d'adhésion est définie sur la base d'une **charte proposée aux communes**. Évalué et révisé tous les 15 ans, ce projet de territoire traduit une solidarité écologique entre le cœur et les espaces environnants en mettant en œuvre la valorisation économique du patrimoine et le développement durable des communes adhérentes.

Les travaux projetés en aire d'adhésion du Parc national des Écrins ne nécessitent pas d'autorisation spécifique au titre de la réglementation « Parc national ». Seuls les travaux et aménagements projetés en aire d'adhésion, qui sont soumis à une étude d'impact, et qui « sont de nature à affecter de façon notable le cœur du parc » ne peuvent être autorisés qu'après avis conforme du Parc national et après consultation de son conseil scientifique (article 331-4-II du code de l'environnement).

→ Le projet n'est situé ni dans un parc naturel régional, ni dans une réserve biologique, ni dans une réserve naturelle nationale ni dans une réserve naturelle régionale.

Toutefois, la limite de la zone de cœur du Parc national se situe à 400m au sud-ouest de la station amont G2.

3.1.4 Les zones Natura 2000

→ Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.

Deux sites Natura 2000 sont situés à proximité, le plus proche étant à environ 600m à l'ouest du projet. Il s'agit du site Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux ZPS (Zone de Protection Spéciale) « Les Ecrins » (FR9310036).

Le site Natura 2000 « Les Ecrins » est une zone de haute montagne à dominante cristalline : l'essentiel du territoire est compris dans les étages de végétation du subalpin au nival. Cependant des petites parties forestières, de bocage d'altitude, de prairies de fauche et de lacs et zones humides apportent des éléments de diversité intéressants.

L'espace est vulnérable à une pression touristique ponctuelle, à certains usages pastoraux ou forestiers, mais le statut de zone centrale de parc national permet une protection solide. La conservation est renforcée par le développement de mesures agri-environnementales, et la définition de zones Natura 2000 (directive Habitats) qui couvrent près d'un quart du territoire de la ZPS.

Le deuxième site Natura 2000 au titre de la directive Habitats SIC (Site d'Importance Communautaire) est localisé à plus de 3km, il s'intitule « Combeynot-Lautaret-Ecrins » (FR9301498).

Le site Natura 2000 « Combeynot-Lautaret-Ecrins » est un des sites majeurs des Alpes en limite d'aire biogéographique. Le Lautaret est une des zones les plus riches de France pour sa diversité floristique ; une des rares zones où les prairies sont encore fauchées (Lautaret, Villar d'Arène). Richesse des zones humides et de la megaphorbiaie. Très beau complexe glaciaire. Une des quatre grandes stations françaises de Trèfle des rochers. Richesse des prairies de fauche. Colonisation du système fluvioglacière. Importante station de Potentille du Dauphiné (une des plus importantes dans le Monde).



Figure 14: Localisation du Parc national des Ecrins (Source : Géoportail)

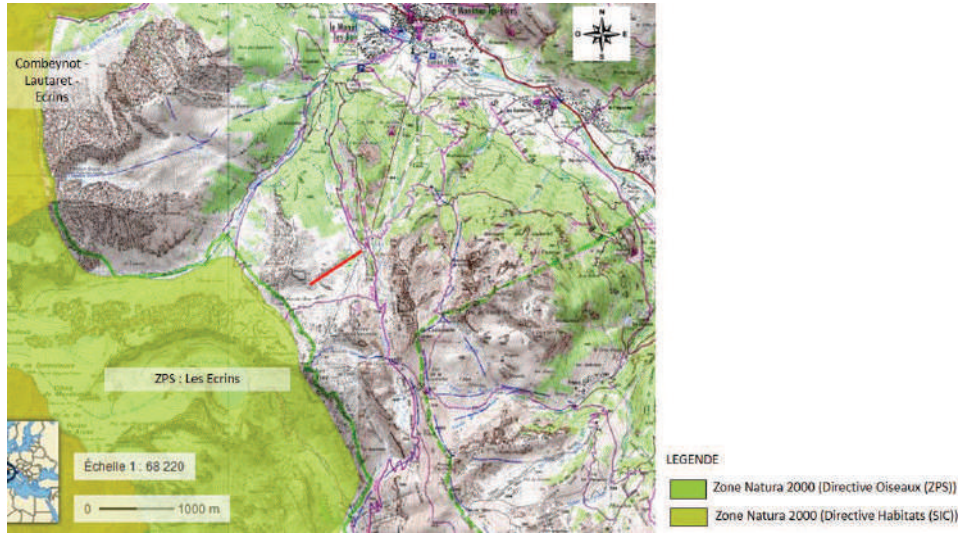


Figure 15: Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail)

→ Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000 et n'impacte pas les sites.

3.1.5 Occupation du sol

La carte d'occupation du sol 2012 (Corine Land Cover) avec un niveau 2 (nomenclature) indique que le projet de TS Cibouit se situe dans des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (code 32).

Plus en détail, la nomenclature de niveau 3 indique que le projet, de la gare aval (G1) à amont (G2), se situe sur :

- Landes et broussailles (322) ;
- Forêt et végétation arbustive en mutation (324) ;
- Pelouses et pâturages naturels (321).

La plus grande partie du projet se trouve sur le milieu 324 « Forêt et végétation arbustive et/ou herbacée » qui correspond à une végétation arbustive et herbacée avec des arbres épars. Ces formations peuvent résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération de la forêt.

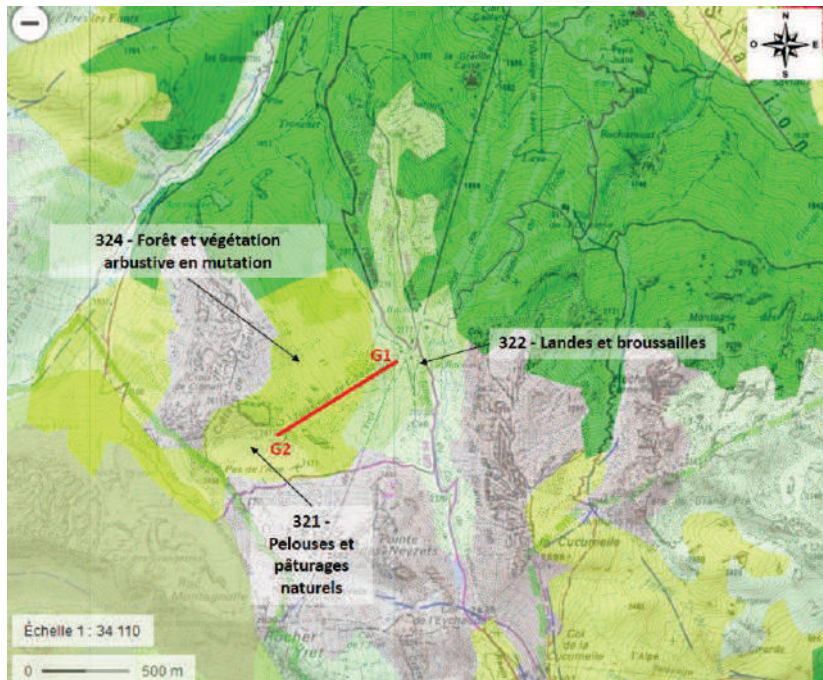


Figure 16 : Occupation du sol – Corine land cover 2012 (Source : Géoportail)

Le premier passage a permis d'identifier les habitats suivants dans l'emprise du projet ou à proximité :

- Pâturages à Liondent hispide
- Forêts de Mélèze et d'Arolles
- Landes à Rhododendron
- Landes alpines à Vaccinium
- Pelouses des crêtes à Elyna
- Pelouses à Fétuque violette et communautés apparentées

Une cartographie d'habitat sera réalisée à l'issue du deuxième passage.



Figure 17 : Vue 2D et 3D du site de projet dans son milieu naturel (Source : Géoportail et Google earth)

3.1.6 Les zones humides

→ Le site de projet n'est pas situé dans une zone humide.

La zone humide la plus proche est située à environ 2km du projet, au Col de la Cucumelle. Il s'agit de la ZH Sagne du ravin des Neyzets.



Figure 18: Zones humides (Source : Cartographie DREAL PACA)

Synthèse :

Au vu de la localisation du projet avec les différents espaces naturels (ZNIEFF, Zones Natura 2000, zones humides, Parc National, ...), le projet de remplacement du télésiège du Cibouit pourrait impacter les ZNIEFF de type I et II (30m du projet). Ces sites renferment des espèces faunistiques et floristiques protégées au niveau régional, national ou européen et pourraient être retrouvées sur le projet d'étude.

Des Tétrasylyre ont notamment été inventoriés au droit du site d'étude, en 2016.

Il s'agit d'un projet déjà existant donc l'impact principal du projet aura lieu en phase travaux. Un suivi environnemental sera mis en place en phase chantier.

3.3 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision du PLU de Le Monétier-les-Bains est en cours.

3.4 Le patrimoine et le paysage

3.3.1 Le patrimoine et le paysage protégé

→ Le site de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ni dans un périmètre monuments historiques, ni dans un site inscrit ou classé.

A environ 1km au Sud du projet se trouve le site classé Massif du Pelvoux et à environ 4 km, le site inscrit Col d'Arsine et ses abords.

Le site du projet est déjà aménagé par des remontées mécaniques et plusieurs pistes de ski mais l'insertion paysagère du TS du Cibouit sera prise en compte.

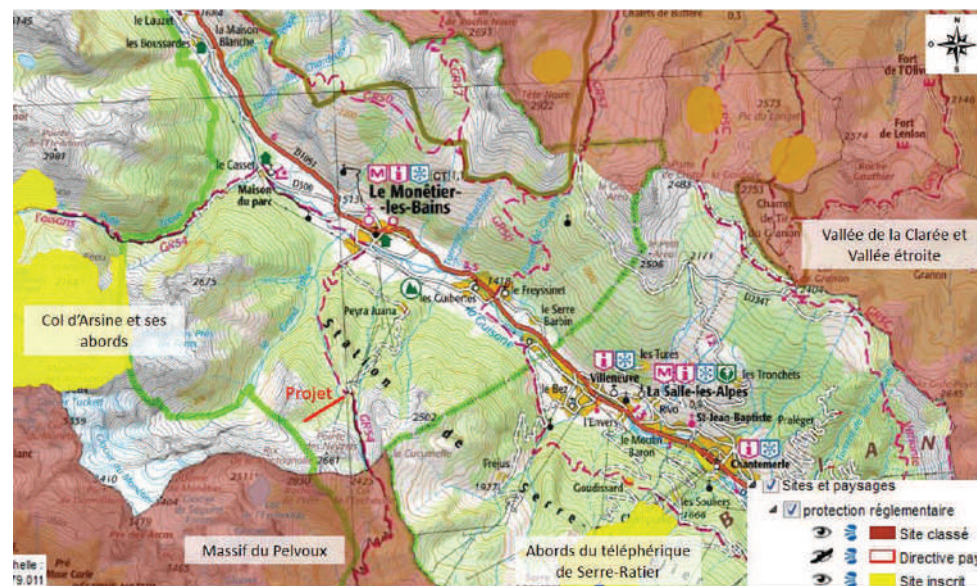


Figure 19: Périmètre des sites inscrits et classés (Source : Cartographie DREAL PACA)

3.3.2 Zonage SRCE

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité en intégrant pleinement les questions socio-économiques.

Issu des lois Grenelle, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie et favorise la mise en œuvre opérationnelle de la TVB à l'échelle de la région.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 19/06/2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.

Le SRCE présente plusieurs zonages géographiques, en voici quelques exemples :

- Les réservoirs de biodiversité, qui regroupent un ou des habitat(s) dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique des espèces animales et végétales. Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Ils constituent le point de départ d'un continuum écologique. Ces réservoirs sont souvent des zones reconnues pour leur biodiversité telles que les parcs naturels, les réserves naturelles, les ZNIEFF, les sites Natura 2000, les réserves nationales de chasse...
- Les corridors écologiques sont des espaces fonctionnels qui assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et le déplacement des espèces entre ces réservoirs.
- Les espaces perméables terrestres qui assurent la cohérence de la trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité du territoire. Ces secteurs à dominante agricole, forestière et naturelle sont indispensables au fonctionnement écologique à l'échelle territoriale.
- Le SRCE identifié également les zones humides, les cours d'eau et les espaces perméables aquatiques qui les relie (composants de la trame bleue).



Figure 20 : Localisation du projet par rapport au SRCE TVB (Source : Cartographie DREAL PACA)

D'après la cartographie représentée ci-avant, le site se superpose avec l'espace naturel et avec le cours d'eau considéré comme un espace de fonctionnalité des cours d'eau avec au Nord et au Sud, des obstacles à l'écoulement des cours d'eau.

→ Le projet ne s'inscrit dans aucun type de zonage du SRCE en tant que réservoir de biodiversité de la trame bleue ou verte.

3.5 Le bruit

→ Le site de projet n'est pas situé sur la zone affectée par le bruit des voies qui ne concerne que la RD1091 en fond de vallée.

3.6 Les risques naturels¹

La commune de Le Monétier-les-Bains est concernée par plusieurs risques et fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturelles multirisques pour les aléas par lave torrentielle (torrent et talweg), mouvement de terrain, inondation et avalanche approuvé le 11/06/2008.

Le site d'étude n'est pas inclus dans le périmètre du PPRN (Cf. figure suivante).

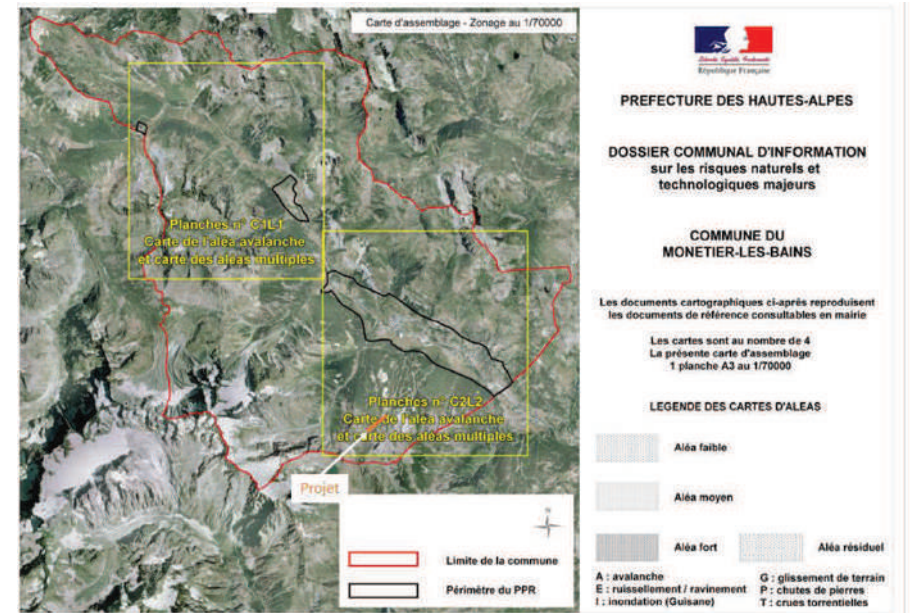


Figure 21 : Périmètre du PPRN de Le Monétier les Bains

Toutefois, il est à noter que la commune de Le Monétier-les-Bains est soumise au **risque sismique aléa 4 (moyenne)**.

Il n'y a pas de PPRN séisme prescrit sur la commune.

¹ Source : www.georisques.gouv.fr

3.7 Les risques industriels²

→ Il n'y a pas de PPRT prescrit sur la commune.

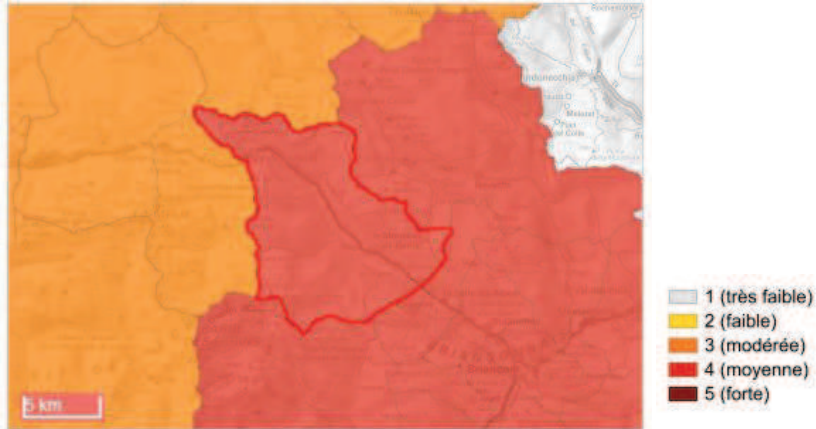


Figure 22 : risque sismique (Source : www.georisques.gouv.fr)

La commune de Le Monétier-les-Bains est peu soumise au risque retrait-gonflement des argiles (aléa nul à faible).

Le site de projet est concerné par cet aléa (aléa faible).

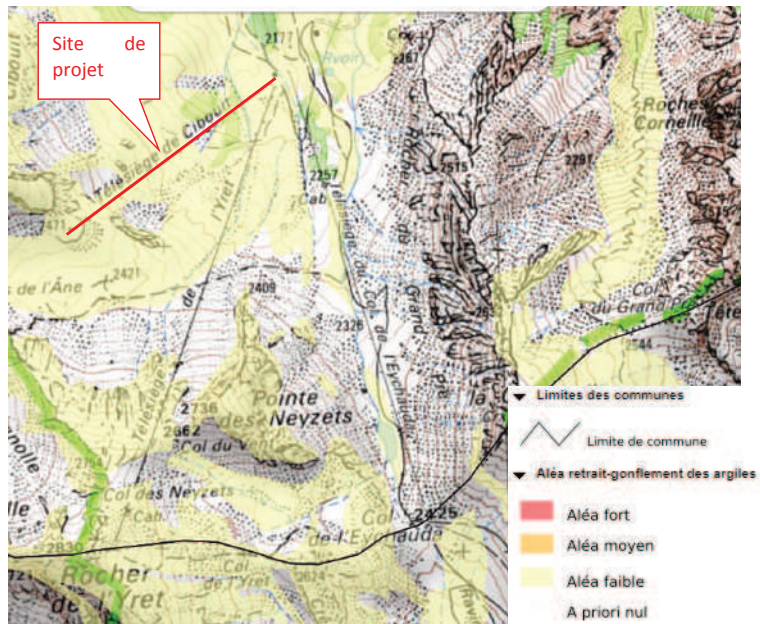


Figure 23 : Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles (Source : [gëorisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr))

² Source : www.georisques.gouv.fr

4. Conclusion et préconisation

Etudes complémentaires à prévoir :

- Mesures à prévoir pour la phase travaux pour ne pas bloquer l'écoulement du torrent de Selle ;
- Mesures à prévoir pour la phase travaux : utilisation d'hélicoptère, engin de chantier provoquant du bruit, mouvement de matériaux pouvant avoir un impact sur la faune/flore ;
- Les fondations des pylônes devront être adaptées au contexte géotechnique du site. De par la réglementation en vigueur (Norme NF P 94-500), une étude géotechnique sera réalisée pour leur dimensionnement ;
- Une évaluation simplifiée des incidences sur le site Natura 2000 sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de l'Eychauda. Elle intégrera les impacts cumulés de 2 appareils Cibouit et Eychauda ;
- Réaliser un inventaire faune (refaire un comptage des tétras lyre et de la faune protégée des ZNIEFF située à proximité ;
- Mesures de préservation de l'usage AEP à adapter au contexte.

Prises en compte :

- des règles de constructions pour les aléas séisme et retrait gonflement des argiles.
- de la charte du Parc National des Ecrins

L'insertion paysagère du futur TS a été prise en compte.